



PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il convient donc de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Ce formulaire fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.*

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet donc, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permettra au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : GAEC du Vallon

Nom du projet : Installation d'une unité de méthanisation de lactosérum sur l'alpage du Vallon d'en Haut

Commune (dpt) : Bessans

Adresse : Le Villaron

73480 BESSANS

Téléphone : 06 89 35 33 91

Fax :

Email : sebvincendet@hotmail.com

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Possibilité de joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser quel type d'aménagement est envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Construction d'une unité de méthanisation et d'une unité de traitement secondaire à proximité de chalets d'alpage afin de traiter les effluents de fromagerie issus de la fabrication de Beaufort en alpage

.....
.....

b. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

En site(s)

n° de site(s) : FR8201783

n° de site(s) : (FR82----)

...

Hors site(s) A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR82----)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR82----)

...

Nom de la commune : Bessans..... N° Département : 73

Lieu-dit : Vallon d'en Haut.....

- Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 80 (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : 200 (m2)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Des réseaux (de fluides, de biogaz et électriques) sont enterrés de façon à raccorder l'unité de méthanisation à la salle de traite et à la fromagerie.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 2 mois (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : septembre et juin (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre : 1 fois, en l'espace d'un an

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejet quotidien d'eaux clarifiées issues du traitement des effluents de fromagerie (lactosérum et eaux blanches de salle de traite et fromagerie). Le volume moyen quotidien traité est de 1200 L. Actuellement, ces rejets sont déjà existants mais le mode de traitement (tranchées drainantes) n'est pas satisfaisant et ne garantit pas l'épuration de la pollution.

Chaque année, à l'issue de la phase d'exploitation, les cuves de traitement secondaire seront vidées et nettoyées.....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (si connu) : 203 057,45 €.....

Sinon classe de coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Préciser les cases cochées et délimiter cette zone d'influence sur un carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème :

Bruits, poussières et vibrations essentiellement durant la phase de travaux, suite aux terrassements nécessaires à l'enterrement des cuves. La pompe et la soufflante permettant de mettre en circulation fluides et gaz fonctionneront ensuite de façon périodique et émettront du bruit.

En cas de mauvais fonctionnement de l'installation, un risque de pollution au niveau des rejets au milieu aquatique est possible. Toutefois, des mesures seront effectuées régulièrement pour vérifier le bon fonctionnement du dispositif de traitement et, actuellement, il n'existe pas de dispositif efficace de traitement sur site.

Il faut désormais faire l'état des lieux écologique de la zone d'influence afin de déterminer ensuite les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone :



3 État des lieux de la zone d'étude

PROTECTION REGLEMENTAIRE :

Le projet est situé en :

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle
- Arrêté de protection de biotope
- Parc Naturel National
- Loi Montagne
- Loi Littoral
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Zone RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'étude (= parcelles concernées par l'aménagement), accompagné éventuellement de commentaires pour chaque usage.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

L'installation projetée fait partie intégrante d'une exploitation déjà existante
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 : Localisation de l'installation – vue aérienne.....
- Photo 2 : Localisation de l'installation – vue d'ensemble vers l'aval du Vallon
- Photo 3 : Localisation de l'installation – vue d'ensemble vers l'amont du Vallon
- Photo 4 :
- Photo 5 :
- Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	(pelouse pelouse semi-boisée lande autre :)	X	
Milieux forestiers	(forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :)		
Milieux rocheux	(falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :)	X	
Zones humides	(fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :)	X	
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Grenouille rousse	X	Vue sur le versant opposé au chantier
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Chamois	X	Dans les environs, sur les pentes amont du Vallon d'en Haut
	Bouquetins	X	
Oiseaux	Gypaète Barbu	X	Niche dans le Vallon
Plantes	Rumex	X	A l'endroit du terrassement
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Incidences sur l'environnement principalement durant la période de travaux. L'installation sera enterrée au niveau d'une zone de rumex et pelouse eutrophisée, à proximité immédiate des chalets de l'alpage. Une fois les terrassements terminés, la zone sera réensemencée avec des espèces locales. Il n'y aura donc pas d'incidence sur la flore.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :
En phase de chantier, perturbation légère de chamois et bouquetins.....
.....
.....
.....

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):
Afin de réduire l'impact sur l'élevage du jeune gypaète, les héliportages de matériel sont réalisés après désactivation de la Zone de Sensibilité Majeure, après envol du jeune.
.....
.....
.....
.....
.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Bessans

Signature :

Le (date) : 31/03/2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'B' followed by a horizontal line extending to the right.



zone humide

site d'installation

Figure 1 : vue aérienne



Figure 2 : vue d'ensemble vers l'aval du Vallon



Figure 3 : vue d'ensemble vers l'amont du Vallon